

RAPPORT N° 06/3-08
au Conseil municipal

OBJET

SQUARE LABOURDONNAIS

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE PLACE URBAINE
ET D'UN PARKING EN OUVRAGE

LANCEMENT DES ETUDES DE DEFINITION SIMULTANEEES

La Commune envisage de réaménager le Square Labourdonnais avec le double objectif :

- de mettre en valeur le patrimoine architectural du Barchois avec la création d'une place urbaine,
- d'améliorer l'offre de stationnement dans ce secteur grâce à la réalisation d'un ouvrage enterré.

Des études de définition vont être lancées, afin de préciser les moyens à mettre en œuvre pour répondre au mieux à ces objectifs, en cohérence avec l'ensemble des aménagements du Front-de-Mer, en particulier les projets balnéaires.

La procédure retenue est celle des études de définition simultanées, en application des Articles 73 et 74 du Code des Marchés Publics, qui a déjà été utilisée pour le Boulevard Vauban et le Boulevard Sud. Celle-ci se déroule en trois étapes :

- 1° sélection de plusieurs candidats sur la base d'un appel d'offres ouvert,
- 2° réalisation des études de définition simultanées,
- 3° attribution, sans nouvelle mise en compétition, d'un marché de maîtrise d'œuvre ou de prestations à l'auteur de la solution retenue.

Les études de définition envisagées pour le Square Labourdonnais seront réalisées simultanément par deux à trois équipes pluridisciplinaires (architecte/ urbaniste, paysagiste, BET génie civil et spécialiste de la gestion de parkings) concurrentes. Ces équipes concurrentes sont placées dans les mêmes conditions de délais, de rémunération et d'information.

L'objet des marchés de définition est de permettre la détermination précise du programme de l'opération, après avoir exploré plusieurs hypothèses de parti architectural et urbain.

RAPPORT N° 06/3-08

Il s'agit également d'évaluer la faisabilité technique et économique de ces différentes hypothèses, et d'optimiser le planning prévisionnel de toutes les études, prestations et procédures nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Il s'agit enfin de cerner les caractéristiques d'un futur marché d'études et de maîtrise d'œuvre.

Après remise des études et audition des candidats, sera déclarée lauréate l'équipe pluridisciplinaire qui aura proposé la meilleure méthode de travail :

- pour définir le programme détaillé le plus pertinent par rapport aux objectifs de la Commune et aux contraintes du site ;
- pour optimiser les plannings d'études, de procédures et de réalisation ;
- pour concevoir un projet satisfaisant en terme d'intégration urbaine et paysagère, d'accessibilité, et d'exploitation.

L'équipe lauréate pourra ensuite se voir confier par la Commune une mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération envisagée, sans nouvelle mise en concurrence.

Je vous demande donc :

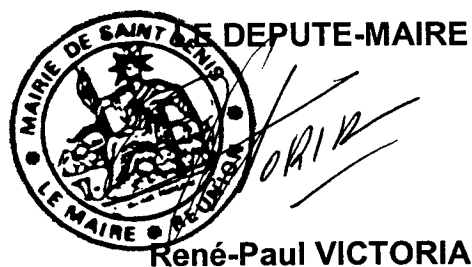
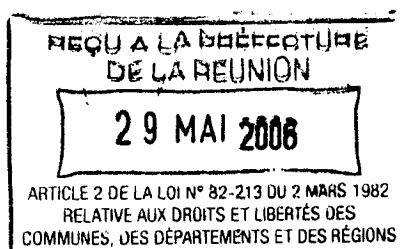
1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques des marchés de définition pour le réaménagement du Square Labourdonnais, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marchés de définition et de maîtrise d'œuvre (Articles 73 et 74 du CMP) ;

2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces des marchés ;

3° de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 06/3-08
du Conseil Municipal
en séance du lundi 15 mai 2006**

OBJET

SQUARE LABOURDONNAIS

**PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE PLACE URBAINE
ET D'UN PARKING EN OUVRAGE**

LANCEMENT DES ETUDES DE DEFINITION SIMULTANEEES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements, et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/3-08 du Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

1 voix contre



Mme Marie-Cécile SEIGLE-VATTE

5 abstentions

(dont 1 vote par procuration)



*M. Michel TAMAYA, M. Emmanuel HOARAU,
Mme Edith NALEM et Mme Marie Monique ORPHE*

pour



Autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques des marchés de définition pour le projet de réaménagement du Square Labourdonnais, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marchés de définition et de maîtrise d'œuvre (Articles 73 et 74 du CMP) ;

DELIBERATION N° 06/3-08

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces des marchés.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **29 MAI 2006**

